



INFORMATIONS MUNICIPALES

AVRIL/MAI 2023

SECHERESSE : Par arrêté Préfectoral du 14 avril 2023, notre département est placé en situation de vigilance sécheresse et ce jusqu'au 30 juin 2023.

En cas d'aggravation des conditions hydrologiques, météorologiques ou piézométriques, de nouvelles mesures restrictives seront activées. Les usagers sont invités à réduire la consommation d'eau et à éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables.



Sensible à ce problème de sécheresse, la commune a décidé de mettre moins de bacs fleuris et de les positionner à des endroits plus judicieux en évitant le plein soleil.

L'arrosage se fait, comme les autres années, avec l'eau de pluie récupérée en différents points : Cuves installées près de la salle communale (récupération toiture de la salle de sports) ; à l'école (toiture de l'école) et au cimetière (toiture de l'église).

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage
- utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens
- Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

À LA MAISON

- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage
- Ne faites pas tourner le lave-linge ou le lave-vaisselle à moitié vide
- Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau
- LA CHASSE AUX FUITES**
- Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur
- Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Le robinet ou une chasse d'eau qui fuit = une centaine de m³ par an

DATES A RETENIR

- 8 mai** : Commémoration du 8 mai 45 : rendez-vous aux monuments aux morts à 11h30
- 14 mai** : Parcours du cœur : organisé par l'Association Sportive Chemynoise et la commission Animations.
- 8 juin** : Rencontres citoyennes : Soirée littéraire « Le courage guidait leur pas » en présence de l'auteur Manuel VALLS ; organisée par la commission Citoyenneté
- 18 juin** : Commémoration du 18 juin
- 23 juin** : Fête de l'école : organisée par les Enseignantes et l'Association de Parents de CHEMY
- Fête de la musique : organisée par la commission Animations
- 24 juin** : Initiation au compostage : organisée par la CCPC de 10h à 11h15

Pour retrouver toutes les informations :

Site : <https://chemy.fr/> ou FB : @villagedechemy ou panneau d'informations et IntraMuros

Le SIVOM GRAND SUD DE LILLE

Le 29 avril 2022, les 18 communes appartenant à la MEL ont été exclues du SIVOM par arrêté préfectoral. (Raison : la compétence, nuisances sonores et pollution environnementale est exercée par la MEL).

En conséquences les statuts de ce SIVOM ont été modifiés comme suit :

* Dénomination : **SIVOM PEVELE CAREMBAULT contre les nuisances aéroportuaires et routières.**

* Le périmètre est ramené aux communes de la CCPC : 15 communes actuellement.

Les actions se poursuivent en lien avec d'autres associations de défense.

Vous voyez un avion volant à trop basse altitude ! Vous constatez un appareil beaucoup trop bruyant que la normale ! Vous constatez une trajectoire inhabituelle d'un appareil !

Vous pouvez le signaler à l'aéroport :

- par courriel : environnement@lille.aeroport.fr,
- par téléphone : au 0 800 59 10 59
- par courrier : Aéroport de Lesquin SAS Sogarel 59810 Lesquin.

Nouveau service :

« Aérovision » accessible via ce lien : <https://lfqq.aerovision.cloud>, permet de visualiser le trafic aérien et le niveau sonore.



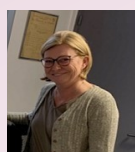
CHANGEMENT DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS



Suite au départ de Nathalie du poste de médiathécaire, que nous retrouverons de temps en temps le dimanche bénévolement et nous la remercions ; Ghislaine, actuellement au service administratif de la mairie, a souhaité reprendre cette activité. Retour aux sources puisqu'elle a géré la médiathèque de Gondcourt pendant de nombreuses années.



Le poste étant passé à 20h (au lieu de 15 heures) par semaine, les plages d'ouverture sont augmentées. Voir ci-dessous.



De ce fait, pour assurer une continuité de service au secrétariat, Perrine voit son poste passer de 28h par semaine à 35 heures. Les horaires d'ouverture ne changent pas. Kelly, qui travaille actuellement à l'école, sera présente en Mairie 8h par semaine. Bienvenue à elle.



Nouveaux horaires de la médiathèque

Mardi : de 16h à 18H
Mercredi : de 16h à 19h
Vendredi : de 15h à 17h
Dimanche : de 11H à 13h



<http://mediatheques.pevelecarembault.fr>

Horaires de la mairie

Du Lundi au Vendredi :
de 8h30 à 12h00

Permanence des élus :

Mercredi : de 18h00 à 19h00

Samedi : de 9h00 à 11h00



FINANCES COMMUNALES



En réunion de conseil municipal du 6 avril 2023, vos élus ont approuvé le Compte administratif 2022 et voté le Budget primitif 2023.

Le compte administratif est arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement : Dépenses : **475 339,37 €** Recettes : **507 899,64 €**

Ce qui donne un excédent 2022 de : **32 560,27 €**

auquel s'ajoute l'excédent 2021 de : **270 727,49 €**

EXCEDENT GLOBAL: 303 287,76 €

Investissement : Dépenses : **554 798,07 €** Recettes : **681 848,89 €**

Ce qui donne un excédent 2022 de **127 050,82 €**

auquel est retiré le déficit 2021 de **81 408,73 €**

EXCEDENT GLOBAL : 45 642,09 €

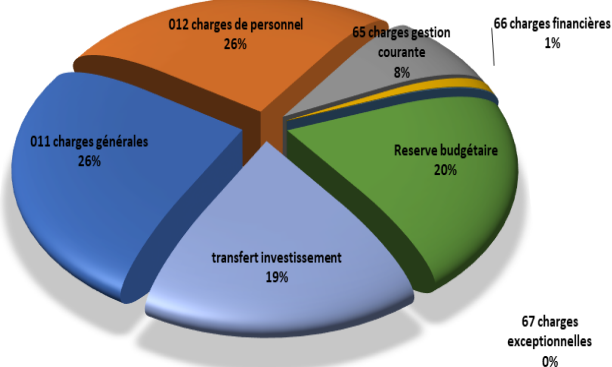
Le budget primitif 2023 :

Fonctionnement : 799 275 €

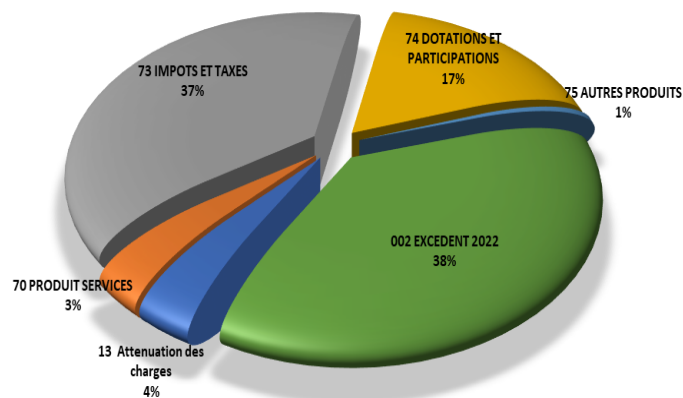


La gestion rigoureuse appliquée depuis de nombreuses années nous permet de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Cela ne s'ajoutera donc pas à l'augmentation des bases de 7,5 % appliquée par les services fiscaux.

BP 2023 dépenses fonctionnement



BP 2023 recettes fonctionnement



Investissement : 390 642 €

Programmes ouverts : (constitution du dossier—demande de subvention)

- Aménagement de l'espace autour du 1000 clubs dénommé « poumon vert » (démarrage prévision : dernier trimestre 2023)
- Vidéo protection (démarrage prévision: dernier trimestre 2023)
- Travaux bâtiments : Mairie réfection extérieure—(Chéneau pignons)
- Voiries RD 62 rue du château (reportés en 2025)

OBLIGATIONS CITOYENNES : CHEMY pour bien vivre ensemble, soyons citoyens responsables

RAPPEL ANNUEL

Animaux

Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse dans les lieux publics et les lieux recevant du public. Ils ne doivent en aucun cas pouvoir sortir des propriétés sans être attachés et sous le contrôle de leur maître.



Qui dit chien dit déjections... Par mesure d'hygiène publique et de propreté du village les déjections canines sont interdites sur les trottoirs, les espaces verts publics, les chemins piétonniers, etc..

Qui dit chiens dit aboiements... Par mesure de santé publique (voir cadre bruit) les propriétaires doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter toute gêne au voisinage.

Merci aux propriétaires de veiller scrupuleusement au respect de ces réglementations.

L'Entretien des trottoirs et des fils d'eau contigus aux habitations incombe aux propriétaires ou locataires riverains :

POUR GARDER MA
VILLE PROPRE ET
AGRÉABLE
JE NETTOIE MON
TROTTOIR



En toute saison, les riverains doivent tenir propre les trottoirs et les fils d'eau. Les regards d'eaux pluviales ne doivent pas être obstrués.

Le désherbage doit être fait manuellement. L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite.

TONTES

Il est strictement interdit de déposer les tontes de pelouse sur les espaces publics. (Chemin piétonnier ou sur les bords de voirie).

A disposition, le bac vert (jusqu'à la fin de l'année), les déchetteries et les composteurs. Des formations avec fourniture de bac à compost sont organisées dont une à CHEMY en juin.

CIMETIERE:

Des vols de fleurs et jardinières ont été constatés ces dernières semaines.

Déposer des fleurs sur une tombe est un geste d'amour voir de réconfort.

Voir disparaître ce symbole ajoute à la douleur de la disparition.

ALORS respectons les familles en deuil et le lieu !!



« En fait, notre deuil, on ne le finit jamais parce qu'à chaque vol, c'est un coup de poignard »,

8 Mai 1945 : fin de la guerre en Europe

Se rappeler de cet événement est un devoir.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette commémoration.



Rendez-vous ce lundi 8 Mai à 11h30 devant le monument aux morts.



Du 1er Avril au 8 Mai 2023

Pour y participer il vous suffit d'envoyer une ou deux photos sur

le thème "les couleurs de Chemy"

à l'adresse mail suivante :

commissionanimation.chemy@gmail.com

en précisant :

Nom, prénom du photographe

Adresse et numéro de téléphone

Adresse mail

Titre de la photographie

Les participants seront prévenus par courriel de la date et des conditions de proclamation des 3 lauréats après la clôture du concours.

IPNS

LES PHOTOS SERONT EXPOSEES DU 15 AU 29 MAI A LA MEDIATHEQUE.

Vous pourrez voter pour les photos de votre choix en médiathèque aux heures d'ouverture et sur facebook du 15 au 29 mai



Les dessins des CM1, CM2 de l'école des Colibris seront exposés en médiathèque du 29 mai au 11 juin 2023